

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 29 juin 2017

**Rapporteur :
Madame Gwenaëlle
GOUZIEN**

N° 36

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 05/07/2017
- la transmission au contrôle de légalité le : 05/07/2017 (accusé de réception du 05/07/2017)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Affaires scolaires - Subventions

Il est proposé d'attribuer des subventions d'un montant de 19 615 € pour le secteur scolaire.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'attribuer plusieurs subventions pour un montant de 19 615 € au titre de l'année 2017 :

- 5 340 € au foyer socio-éducatif du collège Max Jacob, pour les 7 écoles de la ZEP (il s'agit des écoles Kerjestin (maternelle et élémentaire), Langevin (maternelle et élémentaire), Penanguer (maternelle et élémentaire) et l'école maternelle du Bourg de Penhars) (imputation budgétaire : 6574 720 213) ;
- 170 € à la Délégation Départementale de l'Éducation Nationale (DDEN), pour son fonctionnement (imputation budgétaire : 6574 720 213) ;
- 1 255 € à chaque école privée sous contrat d'association (St Corentin, Ste Thérèse, Ste Bernadette, St Jean-Baptiste, St Joseph, St Julien, Notre Dame de Kéromnès) et 2 510 € à l'école St Raphaël/St Charles (2 sites) et à l'école Diwan (2 sites), pour le développement d'Internet, soit un total de 13 805 € (imputation budgétaire : 6574 720 213).
- 300 € à l'association Divskouarn pour son implication dans l'initiation et la sensibilisation au breton dans les crèches et structures d'accueil petite enfance.